

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° PC 042 260 22 R0004-T01

date de dépôt : 04 octobre 2024
demandeur : IMMOBILIER BARAY SCI
représentée par Mrs BARAY Michel
et Christophe
pour : Transfert de permis de construire
adresse terrain : 463 lieu-dit Grezolette, à
Saint-Martin-la-Sauveté (42260)

ARRÊTÉ
transférant un permis de construire
au nom de la commune de Saint-Martin-la-Sauveté

Le maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu la demande de transfert du PC de M. BARAY Christophe, bénéficiaire du PC initial, présentée le 4 octobre 2024 par la SCI IMMOBILIERE BARAY ;

Vu l'objet du permis de construire :

- pour la réhabilitation d'une habitation et création d'un logement dans la grange ;
- sur un terrain situé : 463 lieu-dit Grezolette, à Saint-Martin-la-Sauveté (2260) – parcelle B1194 ;
- pour une surface de plancher créée de 94 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la date d'affichage en mairie du 18/10/2024 de l'avis de dépôt de la demande de transfert ;

Vu la Carte Communale approuvée le 27/02/2006 et notamment la zone : secteur constructible ;

Vu le PC n° 260 22R0004 accordé à M. BARAY Christophe en date du 29/07/2022 ;

Vu l'accord de M. BARAY Christophe, bénéficiaire du PC initial, en date du 04/10/2024 ;

ARRÊTE

Article unique

Le transfert du permis sus-visé est accordé.

Fait à Saint-Martin-la-Sauveté, le 5 décembre 2024

Le maire,

DAVAL Jannis

